

Avis 24-314 du personnel des ACVM
Préparation de la mise en œuvre du cycle de règlement de deux jours :
Lettre aux sociétés inscrites

Le 26 mai 2016

Le présent avis a pour objet d'annoncer que le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les ACVM ou nous) a récemment envoyé une lettre concernant la mise en œuvre du cycle de règlement de deux jours aux sociétés inscrites dont le siège est situé au Canada.

La lettre invite les personnes inscrites à se préparer à la transition, le 5 septembre 2017, à un cycle de règlement standard de deux jours après la date de l'opération raccourci par rapport au cycle actuel de trois jours, et à exprimer toute préoccupation concernant la transition. Elle fait suite à l'*Avis 24-312 du personnel des ACVM, Préparation de la mise en œuvre du cycle de règlement de deux jours* publié le 2 avril 2015 et souligne cette initiative qui touche l'ensemble du secteur.

On trouvera en annexe au présent avis le modèle de lettre transmis par courriel par l'autorité principale à la personne désignée responsable et au chef de la conformité de chaque société inscrite dont le siège est situé dans son territoire.

Si vous avez des questions concernant le présent avis, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert
Analyste à la réglementation
Direction des Bourses et des OAR
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514 395-0337, poste 4358
Sans frais : 1 877 525-0337
Courriel : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Martin Picard
Analyste à la réglementation
Direction des chambres de compensation
Autorité des marchés financiers
Tél. : 514 395-0337, poste 4347
Sans frais : 1 877 525-0337
Courriel : martin.picard@lautorite.qc.ca

Antoinette Leung
Manager, Market Regulation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : 416 593-8901
Courriel : aleung@osc.gov.on.ca

Aaron Ferguson
Clearing Specialist, Market Regulation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : 416 593-3676
Courriel : aferguson@osc.gov.on.ca

Maxime Paré
Senior Legal Counsel, Market Regulation
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Tél. : 416 593-3650
Courriel : mpare@osc.gov.on.ca

Meg Tassie
Senior Advisor
British Columbia Securities Commission
Tél. : 604 899-6819
Courriel : mtassie@bcsc.bc.ca

Bonnie Kuhn
Manager, Legal
Alberta Securities Commission
Tél. : 403 355-3890
Courriel : bonnie.kuhn@asc.ca

Paula White
Deputy Director, Compliance and Oversight
Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Tél. : 204 945-5195
Courriel : paula.white@gov.mb.ca

Jason Alcorn
Conseiller juridique principal, Valeurs mobilières
Commission des services financiers et des services aux consommateurs
Nouveau-Brunswick
Tél. : 506 643-7857
Courriel : jason.alcorn@fcnb.ca

H. Jane Anderson
Director, Policy and Market Regulation
Nova Scotia Securities Commission
Tél. : 902 424-0179
Courriel : Jane.Anderson@novascotia.ca

Annexe

Le 24 mai 2016

Objet : Les efforts déployés au Canada pour passer au cycle de règlement de deux jours

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, le secteur canadien des valeurs mobilières s'apprête à modifier le cycle de règlement standard de trois jours en le faisant passer à deux jours après la date de l'opération en prévision du passage au cycle de règlement de deux jours sur les marchés des valeurs mobilières des États-Unis le 5 septembre 2017.

Le 2 avril 2015, le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) a publié l'Avis 24-312 du personnel des ACVM, *Préparation de la mise en œuvre du cycle de règlement de deux jours* afin de sensibiliser les intervenants du secteur canadien à la réduction du cycle de règlement standard et de résumer sa position sur le sujet. Le personnel y affirmait :

- l'importance pour le secteur canadien de passer au cycle de règlement de deux jours selon le même calendrier que les États-Unis;
- la nécessité d'un organisme à large participation des intervenants du secteur et de groupes de travail chargés de coordonner leurs travaux de transition au cycle de règlement de deux jours.

Bon nombre de pays ont déjà adopté un cycle de règlement écourté ou sont en voie de le faire. Par exemple, en 2014, la plupart des marchés européens sont passés à un cycle de règlement de deux jours. En mars dernier, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont fait de même pour leurs marchés boursiers.

L'Association canadienne des marchés des capitaux (ACMC) est chargée de la transition du secteur canadien des valeurs mobilières au cycle de règlement de deux jours. Son mandat consiste à cerner les améliorations opérationnelles (déploiement de systèmes, procédures et processus), à obtenir l'accord du secteur sur les normes requises, à circonscrire les modifications réglementaires et à planifier la mise à l'essai à l'échelle du secteur qui sera nécessaire pour assurer la préparation générale de celui-ci au passage au cycle de règlement de deux jours.

La présente est envoyée à toutes les personnes désignées responsables et à tous les chefs de la conformité des sociétés inscrites établies [au/en][*indiquer la province ou le territoire*] afin de les sensibiliser aux faits suivants :

1. le passage du secteur canadien au cycle de règlement de deux jours;
2. les démarches de l'ACMC pour préparer la transition;
3. plus particulièrement, la date de transition du 5 septembre 2017 annoncée par le secteur américain des valeurs mobilières pour la mise en œuvre le cycle de règlement de deux jours.

Les organisations qui participent au secteur canadien des valeurs mobilières doivent collaborer afin d'effectuer une transition sans heurt au cycle de règlement de deux jours selon le même calendrier que les États-Unis. Les personnes inscrites et les autres intervenants des marchés financiers devront évaluer toutes les incidences possibles du passage au cycle de règlement de deux jours, notamment les modifications à apporter à leurs systèmes et processus de règlement des opérations afin d'être en mesure de servir leurs clients et de jouer leur rôle dans le maintien de l'intégrité du système de compensation et de règlement des marchés financiers canadiens.

Nous encourageons fortement les sociétés qui ne sont pas encore engagées dans le processus à consulter le site Web de l'ACMC, au www.ccma-acmc.ca, qui donne de l'information sur ses comités et ses projets, propose des outils et des statistiques d'appariement des opérations, indique les événements qu'elle chapeaute et offre un bulletin d'information périodique. Un comité des ACVM a été mis sur pied, notamment afin de recommander des propositions réglementaires relatives au cycle de règlement de deux jours qui seront possiblement publiées pour consultation cet été.

[*Indiquer le membre des ACVM*] encourage les personnes inscrites et les autres intervenants des marchés financiers à exprimer toute préoccupation concernant la transition et à participer au projet de cycle de règlement de deux jours dès que possible.

Si vous avez des commentaires ou des questions sur ce projet, n'hésitez pas à communiquer avec [*coordonnées de la personne-ressource*].

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

[*Signataire*]